



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

SOMMAIRE DU BIR N° 8 DU 9 NOVEMBRE 2020

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	2
INSCRIPTIONS EPREUVES ANTICIPEES 2021 AU TITRE DE LA SESSION 2022 DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	2
INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE – SESSION DE DECEMBRE 2020	3
INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE – SESSION DE JUIN 2021	4
INSCRIPTION AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET – SESSION DE JUIN 2021	5
DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE	6
CONCOURS « LA FLAMME DE L'EGALITE » - EDITION 2020/2021	6
COUPE NATIONALE DES ÉLÈVES CITOYENS 2021	7

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

INSCRIPTIONS EPREUVES ANTICIPEES 2021 AU TITRE DE LA SESSION 2022 DES BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

BIR n°8 du 9 novembre 2020
Réf : DEC4, DEC5, DEC4-5 EA

Par arrêté rectoral du 21 octobre 2020, les registres d'inscription aux épreuves anticipées et aux épreuves se déroulant en classe de première au titre de la session 2022 du baccalauréat général (BCG) et du baccalauréat technologique (BTN) sont ouverts du vendredi 23 octobre 2020 au vendredi 20 novembre 2020 (20h00, heure de Paris).

INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE – SESSION DE DECEMBRE 2020

BIR n°8 du 9 novembre 2020
Réf : DEC8

Par arrêté rectoral du 30 septembre 2020, le registre d'inscription aux épreuves du certificat de formation générale au titre de la session de décembre 2020 (examen ouvert uniquement aux candidats relevant du Ministère de la justice) est ouvert du mardi 3 novembre 2020 (9 heures) au jeudi 12 décembre 2020 (17 heures).

INSCRIPTION AU CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE – SESSION DE JUIN 2021

BIR n°8 du 9 novembre 2020
Réf : DEC8

Par arrêté rectoral du 12 octobre 2020, le registre d'inscription au certificat de formation générale de la session de juin 2021 est ouvert du lundi 9 novembre 2020 au vendredi 4 décembre 2020.

INSCRIPTION AU DIPLOME NATIONAL DU BREVET – SESSION DE JUIN 2021

BIR n°8 du 9 novembre 2020

Réf : DEC8

Par arrêté rectoral du 12 octobre 2020, le registre d'inscription au diplôme national du brevet de la session de juin 2021 est ouvert du lundi 9 novembre 2020 (9H00, heure de Paris) au vendredi 4 décembre 2020 (17h00, heure de Paris).

DIRECTION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

CONCOURS « LA FLAMME DE L'EGALITE » - EDITION 2020/2021

BIR n° 8 du 9 novembre 2020

Réf : circulaire n°2015-166 du 7 octobre 2015

Les Ministères chargés de l'Éducation nationale et des Outre-mer, le Comité National pour la Mémoire et l'Histoire de l'Esclavage (CNMHE) et la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) s'associent à nouveau pour organiser la 5^{ème} édition du concours national « La Flamme de l'égalité »

A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la loi du 10 mai 2001 tendant à la reconnaissance des traites et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, le thème d'étude retenu pour la nouvelle édition de ce concours est « Esclavage et traites, des crimes contre l'humanité ». Les enseignants de écoles élémentaires des classes de CM1 et CM2, des collèges, des lycées d'enseignement général et technologique, d'enseignement professionnel publics et privés sous contrat et des établissements régionaux d'enseignement adapté, sont invités à mener avec leurs élèves une réflexion sur cette thématique et à réaliser un projet sur la réduction en esclavage et la privation de liberté physique; la déportation ou le transfert forcé de population ; les actes inhumains causant de grandes souffrances ou atteintes graves à la santé physique et mentale. Les réalisations collectives des élèves devront s'inscrire dans l'un de ces trois axes de travail.

Le concours comporte trois catégories de participation : école élémentaire (à partir du CM1), collège et lycée.

Qu'ils s'inscrivent dans le prolongement des enseignements disciplinaires, au sein de dispositifs d'éducation artistique et culturelle ou au sein d'actions menées dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires, les projets réalisés doivent permettre aux élèves de développer des connaissances, des compétences et une culture qui s'inscrivent dans les programmes scolaires, et contribuer à la construction du parcours citoyen de l'élève. Ils peuvent être élaborés en partenariat avec des associations, des intervenants ou des institutions extérieures, dans le cadre d'ateliers ou de collaborations inter- établissements et être intégrés également au parcours avenir des élèves.

La production des élèves peut être travaillée dans plusieurs matières et disciplines et prendre toutes formes d'expression : essai, dossier, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique, musicale, etc.). Le projet peut mobiliser un groupe d'élèves, une classe entière ou plusieurs classes.

Les réalisations doivent toutefois pour un texte, ne pas excéder 20 pages et être présentées au format « PDF », pour un diaporama, ne pas dépasser 30 vignettes et être présentées en format PDF et pour un fichier audio ou sonore, ne pas excéder la durée de 7 minutes maximum, générique inclus, sur un fichier au format « mp3, mp4, mov, avi ». Chacun de ces documents ne doit pas excéder 700 Mo. Il conviendra obligatoirement de remplir le document d'autorisation parentale de cession des droits d'auteur et de droit à l'image pour les élèves mineurs qui apparaîtraient dans certains travaux (cf : document joint en annexe). Les productions matérielles doivent être filmées ou photographiées. Les productions doivent aussi être accompagnées d'un document de présentation. Les travaux ne respectant pas l'intégralité de ces consignes seront écartés par le jury académique.

Les inscriptions au concours, ainsi que le dépôt des travaux, s'effectuent sur le site du concours de « La Flamme de l'égalité » à l'adresse suivante : <http://www.laflammedelegalite.org/index.php>

Les participations seront clôturées au 10 mars 2021.

Une sélection des meilleures productions sera opérée au niveau de l'académie par un jury académique. Elles seront transmises à un jury national, qui choisira dans chacune des trois catégories pré-citées (école élémentaire, collège, lycée), un projet lauréat ainsi qu'un ou deux autres projets méritant une mention spéciale. Le palmarès national sera publié sur le site du concours le 23 avril 2021. La cérémonie nationale de remise des prix devrait pouvoir se tenir le 10 mai 201.

Pour tous renseignements complémentaires sur le règlement du concours et sur ses modalités d'organisation, vous pourrez consulter la page internet du concours : <http://www.laflammedelegalite.org/index.php> ou contacter Mme Catherine Vercueil-Simion, inspectrice pédagogique régionale d'histoire-géographie référente Mémoire et citoyenneté (catherine.vercueil-simion@ac-lyon.fr) ou le responsable au niveau national de son organisation, à l'adresse courriel suivante : laflammedelegalite@liqueparis.org

Annexe

- Autorisation parentale de cession des droits d'auteur et de droit à l'image pour les élèves mineurs.

COUPE NATIONALE DES ÉLÈVES CITOYENS 2021

BIR n° 8 du 9 novembre 2020

L'association Initiadroit, dont l'objectif est de sensibiliser à l'importance du droit dans les relations sociales, organise tous les deux ans, avec le soutien conjoint du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et du ministère de la justice, un concours national intitulé « Coupe nationale des élèves citoyens ».

Ce concours, ayant pour thème en 2021 « Les pouvoirs citoyens : se réapproprier une réalité », est ouvert à toutes les classes, de la 6^{ème} à la terminale, des établissements d'enseignement du second degré publics et privés sous contrat : collèges, lycées généraux, technologiques ou professionnels, lycées agricoles, Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté et Instituts Médico-Educatifs.

A chaque niveau de classe, un thème spécifique de réflexion a été défini, en rapport avec le thème général précité :

COLLEGES : Comment et pourquoi est organisé le pouvoir du citoyen dans les institutions ou lieux suivants ? Contester et proposer.

- 6ème « au collège » : vote des délégués de classes, de vie collégienne, discipline, initiatives diverses... ;
- 5ème « en ligne » : réseaux sociaux, pétitions, forums... ;
- 4ème « dans la rue » : manifestations, sit-ins, mouvements associatifs et spontanés... ;
- 3ème « dans l'entreprise » : représentants des salariés, délégués syndicaux, grève, participation...

LYCEES : Enjeux du pouvoir civique (juridiques, économiques, sociaux), une question de légitimité...

- 2^{nde} : évolution du droit de vote du citoyen ;
- 1^{ère} : abstention, vote blanc, vote nul – significations et conséquences ;
- Tale : voter autrement ? référendum, propositions et exemples dans l'UE (subsidiarité) et à l'étranger.

Chaque classe candidate ou groupes d'élèves (au minimum 15 élèves) sont invités dans un premier temps à réunir l'ensemble des recherches, témoignages, réflexions et opinions des élèves sur le sous-thème qui leur est proposé. Si le groupe est composé d'élèves de différents niveaux, il conviendra de choisir le sous-thème du niveau le plus élevé. Ils rédigent ensuite un texte (une feuille A4 recto-verso pour les collégiens et deux feuilles A4 pour les lycéens maximum) qui développe les enjeux humains et juridiques du sous-thème, ainsi que les solutions qu'il est possible d'apporter aux problèmes posés. Il est inutile d'inclure dans ce texte des dessins ou des images.

Les compositions des classes devront être adressées **au plus tard le 20 janvier 2021**, par courrier au

Rectorat de Lyon - Direction de l'Organisation Scolaire
Bureau DOS 3-Prix et concours
92, rue de Marseille BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Un jury académique se réunira le 21 janvier 2021 et le 27 janvier 2021 pour désigner le meilleur travail pour chaque niveau de classe, soit un maximum de sept compositions.

Un jury national qui se réunira le 2 février 2021, désignera les trois meilleures compositions pour chaque niveau de classe, parmi celles présélectionnées par les jurys académiques.

Les classes ou groupes d'élèves sélectionnés à l'échelon national seront invités à venir participer à la finale qui aura lieu à Paris le 6 avril 2021 au Conseil Economique Social et Environnemental. A cette occasion, un élève ou groupe d'élèves (3 maximum) présentera oralement l'argumentaire réalisé par sa classe ou son groupe (en 5 minutes pour les collégiens et en 8 minutes pour les lycéens). Le jury national choisira la meilleure plaidoirie de chaque niveau de classe. Une coupe sera remise aux représentants des classes ou des groupes d'élèves lauréats.

Le règlement du concours ainsi que des informations sur l'association Initiadroit sont consultables sur le site Éduscol: <http://eduscol.education.fr/cid58121/initiadroit-et-la-coupe-nationale-des-eleves-citoyens.html>. L'affiche du concours est téléchargeable à partir de ce même site. Il est recommandé d'en assurer la plus grande diffusion possible au sein des établissements scolaires.

Il est rappelé que l'association Initiadroit peut intervenir tout au long de l'année scolaire à la demande des établissements pour faire découvrir le droit aux élèves, notamment dans le cadre des cours d'enseignement moral et civique.

Pour toute information complémentaire, vous pourrez contacter pour l'académie de Lyon, Mme Catherine Vercueil-Simion, inspectrice pédagogique régionale d'histoire-géographie référente Mémoire et citoyenneté (catherine.vercueil-simion@ac-lyon.fr) et pour l'association Initiadroit, maître Géraldine Perret, avocate au barreau de Roanne (téléphone : 04.77.23.77.00).